

## DEPOT EN LIGNE DES DEMANDES DE SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE PORTAIL DAUPHIN - AIDE AUX PORTEURS - SEPTEMBRE 2018

Le dépôt des dossiers de demande de subvention de projets politique de la ville sur la campagne 2019 s'effectue désormais de manière entièrement dématérialisée : abandon du papier, abandon de l'impression des formulaires CERFA, abandon de la signature manuscrite et abandon des envois postaux.

### **Le dossier dématérialisé est conforme au CERFA 12156\*05**

L'accès au portail DAUPHIN pour la saisie en ligne de la demande de subvention s'effectue à partir du site institutionnel du CGET :

<https://www.cget.gouv.fr>

Onglet : Aides et subventions / Subventions politique de la ville

## DAUPHIN REMPLACE ADDEL A PARTIR DE LA CAMPAGNE 2019

### **Campagne 2019 : Portail DAUPHIN**

Le portail DAUPHIN sera disponible le **15 octobre 2018** pour le dépôt des demandes de subventions 2019.

### **Campagne 2018 : Extranet ADDEL**

Les dernières demandes de financement de la campagne 2018 devront être déposées sur ADDEL.

La justification devra être opérée par les porteurs de projet sur ADDEL pour toutes les subventions 2018 et antérieures. A cette fin, ADDEL restera ouvert jusqu'au 31/12/2019.

## CREATION ET ACTIVATION DE COMPTE SUR LE PORTAIL DAUPHIN

Ce compte permettra au porteur de déposer une demande de subvention, de la modifier et de mettre à jour les informations de son organisme.

***Les porteurs déjà connus qui ont déposé au moins une fois un dossier au cours des trois dernières années peuvent se trouver dans deux situations :***

■ **Cas n° 1** – le porteur recevra fin septembre-début octobre un courriel l'invitant à créer son compte « usager » dans DAUPHIN.

### **ACTIVATION DU COMPTE**

Lorsque le compte est créé, l'utilisateur reçoit un mël lui demandant d'activer son compte sous 24 h. Un message l'informe de la validation automatique de son compte et de son rattachement au compte « du tiers moral ».

Créez votre compte.

Vos informations de connexion

Identifiant \*  ⓘ

Mot de passe \*

Confirmation du mot de passe \*

Vos informations personnelles

Civilité \*

Nom \*

Prénom \*

Adresse électronique \*

Confirmation de l'adresse électronique \*

Êtes-vous un robot ?

Veuillez cocher la case afin de prouver que vous n'êtes pas un robot.

Je ne suis pas un robot  reCAPTCHA  
Confidentialité - Conditions

#### MODIFICATION DE L'ADRESSE MEL

Les porteurs qui ont reçu un mèl d'activation de compte **ne doivent pas modifier l'adresse mèl lors de l'activation du compte** sinon le rattachement à l'organisme ne se fera pas. **Le mail pourra être modifié sans difficulté par la suite.**

#### ■ **Cas n° 2** – le porteur n'a pas reçu de courriel l'invitant à créer son compte « usager » dans DAUPHIN.

Si à l'ouverture du portail DAUPHIN le porteur n'a toujours pas reçu de mèl de connexion il doit se rapprocher du chef de projet ou des services de l'Etat de son département.

Un mèl d'invitation à créer son compte lui sera envoyé et il pourra opérer comme dans le cas n°1.

***Les nouveaux porteurs créent directement leur compte dans le portail DAUPHIN et suivent les instructions qui leurs sont données par mail.***

### L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le porteur du projet doit signer la demande afin de valider l'exactitude de son contenu.

Trois possibilités :

- 1) Le porteur est le responsable légal de l'organisme ou une personne ayant délégation de signature. Une case à cocher en fin de dépôt permet de certifier exactes les données transmises. Et c'est tout.
- 2) Le porteur n'est pas signataire mais le signataire possède un compte dans DAUPHIN. Le signataire est informé qu'une demande a été saisie. Le signataire doit se connecter avec son propre compte pour signer l'attestation (c'est-à-dire cocher la case dans son propre compte).
- 3) Le porteur n'est pas signataire et aucun compte n'est identifié comme compte signataire de l'organisme. L'utilisateur doit préciser s'il a ou non délégation de signature ou désigner la personne ayant délégation de signature. Le scan de la délégation de signature doit être joint.